

CHALEUR RENEUVABLE

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENEUVABLES THERMIQUES

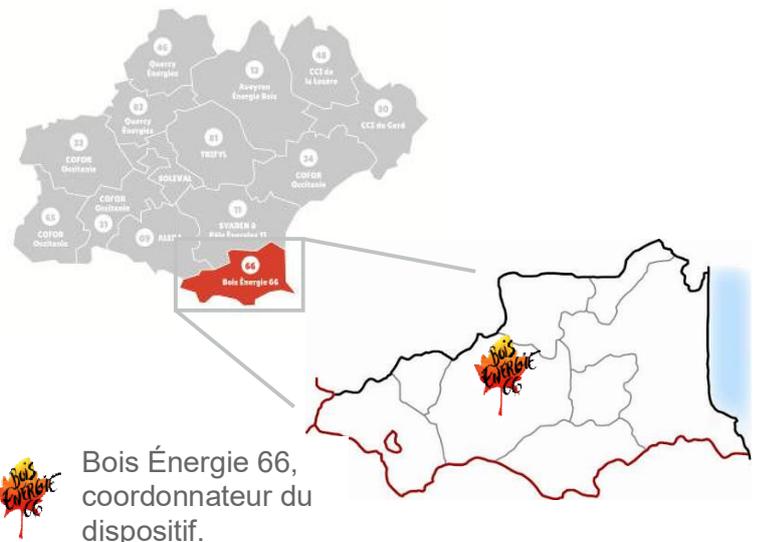
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

Présentation du dispositif

Lancé par l'ADEME Occitanie dans le cadre d'un appel à projets début 2019, le contrat de développement territorial des énergies renouvelables (EnR) thermiques vise à dynamiser la chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie, chaleur de récupération...) sur les territoires.

Dans la continuité de son engagement historique au sein de la filière du bois énergie collectif et de l'élargissement de ses missions au solaire thermique et à la géothermie début 2018, Bois Énergie 66 s'est inscrit dans ce dispositif en répondant à l'appel à projets avec l'appui de ses partenaires.

L'ambition est d'apporter plus d'accompagnement aux porteurs de projets sur le territoire, de l'émergence de l'idée jusqu'au suivi des installations en fonctionnement. Échelonné au minimum sur trois ans, le dispositif permettra également d'élargir l'éligibilité des projets aux aides du Fonds Chaleur en investissement.



Les Angles (66) : L'espace aqua bien-être Angléo, une réalisation financée par le Fonds Chaleur.
Crédit photo : Bois Énergie 66

Chiffres-clés

Période de réalisation	Fin 2019 à début 2023
Nombre d'installations EnR envisagé	33 (20 bois énergie, 7 solaire thermique, 5 géothermie, 1 chaleur de récupération)
Objectifs de production EnR	6 970 MWh soit 519 équivalents-logements
Moyens humains supplémentaires	1 équivalent temps-plein
Nombre de partenaires	6

Aides financières

Dans le cadre du dispositif, les aides financières de l'ADEME se décomposent comme suit :

Aide apportée à Bois Énergie 66 (animation) : 226 378 € sur 3 ans

Aide apportée aux porteurs de projets (investissement et études) :

Instruction des dossiers au cas par cas et au fil de l'eau, en fonction des dispositions du Fonds Chaleur

Le nouveau dispositif en détail :

• Des objectifs ambitieux sur 3 ans :

La signature du contrat est assortie d'objectifs de réalisation d'installations EnR thermiques pour les Pyrénées-Orientales, décomposés comme suit :

EnR thermiques	Nombre d'installations	Énergie associée (MWh EnR) / an
Bois énergie	20	6 450
Solaire thermique	7	180
Géothermie	5	140
Chaleur de récupération	1	200

• Des moyens humains et matériels :

Bois Énergie 66 s'est engagé à recruter spécifiquement un.e nouveau.elle chargé.e de missions et à amplifier les moyens techniques pour l'accompagnement des filières EnR thermiques. Une page internet dédiée est consacrée au dispositif sur le site de Bois Énergie 66.

• De nouvelles modalités de financement :

Les seuils de déclenchement des aides du Fonds Chaleur en investissement sont fortement abaissés pour les projets de production d'EnR thermiques :

- 100 MWh/an pour la biomasse (au lieu de 1 200 MWh/an avant)
- 15 m² de capteurs pour le solaire thermique (au lieu de 25m² avant)
- Pour la géothermie (PAC = pompe à chaleur) :
 - 70 MWh/an pour les PAC sur eau de nappe
 - 25 MWh/an pour les PAC sur champs de sondes
 - 120 MWh/an pour les PAC sur eaux usées

• Des partenariats consolidés et développés :

Le projet mettra en œuvre des synergies avec des partenaires historiques ou nouveaux (voir encadré ci-dessous). Chacun dans son domaine de compétences apportera sa contribution à la réussite du dispositif.

Bénéfice environnemental*

*Escompté, sous réserve de la réalisation des objectifs

• Emissions gazeuses évitées :

1 768 tonnes de CO₂/an

• Énergie fossile substituée :

555 TEP/an

Contact et informations

Bois Énergie 66

8, route du col de Jau
66500 MOSSET
04.68.05.05.51

bois.energie66@wanadoo.fr

www.bois-energie66.fr/contrat-developpement-territorial



La parole à...

Pierre Estève

Président de Bois Énergie 66

Pourquoi cet engagement ?

P.E. Depuis 1996, l'association Bois Énergie 66 met en œuvre le Plan Bois Énergie dans les Pyrénées-Orientales. A la demande de nos partenaires financeurs, nos missions se sont élargies au solaire thermique et à la géothermie début 2018. C'est donc dans une évolution logique que s'inscrit notre engagement au sein du contrat de développement territorial des EnR thermiques.

Quelle est la plus-value pour le territoire ?

P.E. La mise en place de ce nouveau dispositif permettra d'une part de renforcer les moyens humains et matériels dédiés à l'accompagnement de ces filières. D'autre part, il permettra au territoire de bénéficier à nouveau des aides en investissement du Fonds Chaleur pour les petites installations, qui représentent l'immense majorité des projets au sein de notre département très rural. C'est donc une réelle plus-value pour les Pyrénées-Orientales.



Bois énergie, solaire thermique et géothermie : triptyque de la chaleur renouvelable dans les Pyrénées-Orientales

Credit photos : Bois Énergie 66

Partenaires de Bois Énergie 66



L'Association Bois Énergie 66 bénéficie du soutien financier de l'ADEME, du Département des Pyrénées-Orientales, de la Région Occitanie et du Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER).

